

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 09/04/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 03/04/2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22

Quorum atteint

Présents (17) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Flavien MERCADIER
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Laura AZEMA

Absents représentés (5) :

- Yoann AGATI : pouvoir à Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP : pouvoir à Roseline TERME
- Céline DUCOUDRAY : pouvoir à Gautier VIDAL
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Olivier DELMAS
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (3) :

- Norbert ISERN
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire : olivier DELMAS

DELIBERATION D2025-29 – BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 a été débattu lors du Conseil Municipal du 19 mars 2025.

Le budget 2025 repose sur les données financières suivantes :

- reprise du résultat de l'exercice 2024 : (R002) 700 222,33 euros ;
- intégration des restes à réaliser 2024 en section d'investissement : 1 467 409,88 euros en recettes et 640 853,22 euros en dépenses ;
- le budget 2025 alloué aux dépenses de charges de personnel est de 3 612 482 euros ;
- le montant des crédits d'investissement pour les dépenses d'équipement pour 2025 est de 11 302 413.50 euros ;
- l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 est de 9 495 315.52 euros. La capacité de désendettement est de 12.9 ans.

Le budget total s'élève en dépenses et en recettes à 19 006 177.36 €.

Les dépenses et les recettes en sections de Fonctionnement et d'Investissement s'établissent comme suit :

Section de Fonctionnement

- Dépenses	7 703 763.86 €
- Recettes	7 703 763.86 €

Section d'Investissement

- Dépenses	11 302 413.50 €
- Recettes	11 302 413.50 €

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le budget 2025. La maquette budgétaire est annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/25

ID : 034-213400880-20250409-D2025_29C-DE

